

La volonté de Dieu ¹

Le thème de la volonté de Dieu est un des grands thèmes du XVIIIème siècle. Benoît de Canfield, Bérulle, Jean Eudes, insistent sur la conformité à la volonté de Dieu et décrivent les méthodes de discernement de cette volonté divine.

Louise de Marillac est de son époque. Plus de 300 fois, le mot "volonté de Dieu" revient dans ses lettres et ses écrits. Pour elle-même, elle recherche cette volonté et s'efforce de l'accomplir. Sa direction spirituelle conduira les Filles de la Charité à conformer leur propre volonté à celle du Père.

1. Louise de Marillac et la volonté de Dieu

Vers l'âge de 16 ans, Louise de Marillac apparaît soucieuse de la volonté de Dieu. Croyant l'avoir pressentie, elle promet à Dieu de devenir Religieuse Capucine. Le refus opposé par le Père de Champigny, provincial des Capucins, la meurtrit profondément. Dans son coeur retentit la phrase énigmatique dite comme pour expliquer le refus : « *Dieu a quelqu'autre dessein sur vous* ». Qu'est-ce que Dieu veut d'elle ?

Le mariage serait-il la réponse à cette question ? Les premières années, qui procurent à Louise des joies profondes et un épanouissement personnel, semblent l'affirmer. Mais bien vite viennent la maladie d'Antoine et sa mort. Louise est désemparée. Où Dieu la mène-t-il ? L'acte de protestation qu'elle écrit et signe, montre sa recherche anxieuse : elle est persuadée que ses péchés l'empêchent de percevoir ce que Dieu veut d'elle.

« Je soussignée, en la présence de Dieu éternel, ayant considéré que, au jour de mon sacré baptême, je fus vouée et dédiée à mon Dieu pour être sa fille, et que néanmoins j'ai tant et tant de fois offensé contre sa très sainte volonté, considérant aussi l'immense miséricorde de l'amour et douceur avec lequel ce très bon Dieu m'a toujours maintenue dans le désir de le servir nonobstant ma résistance presque continuelle dont je suis très grièvement coupable, et d'avoir toute ma vie négligé et méconnu les grâces que sa bonté m'a faites qui ont été très grandes en mon endroit, indigne et chétive créature que je suis.... je renouvelle la sacrée profession faite de ma part à mon Dieu, en mon baptême, et me résous irrévocablement de le servir et aimer avec plus de fidélité, me donnant toute à lui ...protestant aussi de ne jamais plus offenser Dieu d'aucune partie de mon être, et de m'abandonner entièrement au dessein de sa sainte Providence pour l'accomplissement de sa volonté en moi, à laquelle je me dédie et sacrifie pour toujours, la choisissant pour ma souveraine consolation . »²

Durant les premières années de son veuvage, Louise de Marillac manifeste son ardent désir de ne pas s'opposer à la volonté de Dieu. Toutes ses résolutions, ses méditations reviennent sur ce thème ; ainsi son règlement de vie :

« Que ma première pensée, après le repos de la nuit, soit occupée en Dieu, faisant un acte d'adoration, de reconnaissance et d'abandon de ma volonté à la sienne, très sainte ; et avec vue de ma bassesse et impuissance, j'invoquerai la grâce du Saint Esprit en laquelle j'aurai une grande confiance, pour l'accomplissement, en moi, de sa très sainte volonté qui sera le seul désir de mon cœur. »³

Quelque temps plus tard, elle souligne encore le choix qu'elle fait de conformer sa vie à la volonté de Dieu :

¹ Colloque européen des Séminaristes Lazaristes - août 1993

² Acte de protestation - Ecrits spirituels 690

³ Règlement de vie – Ecrits 687

« L'amour-propre..., par son dérèglement, empêche que votre sainte volonté ne soit entièrement effectuée. J'y renonce de tout mon cœur et choisis votre sainte divine volonté pour être entièrement la conduite de ma vie, laquelle je connaîtrai par la règle de la vie de votre cher Fils sur la terre, y désirant conformer la mienne. Sainte volonté de mon Dieu ! qu'il est raisonnable que vous soyez entièrement accomplie. »⁴

Vers 1631-1632, Louise de Marillac entrevoit la nécessité de réunir les filles qui servent dans les Confréries et de fonder avec elles une nouvelle communauté. Est-ce bien la volonté de Dieu qui lui demande cette grande proximité de vie avec des pauvres ? Elle a comme une hésitation et une certaine crainte. Elle note au cours de sa retraite de 1632 :

« Puisque Jésus fait son propre de nos nécessités, il est bien raisonnable que nous suivions et imitions sa très sainte vie humaine ; pensée qui m'a fortement occupé l'esprit et en laquelle j'ai entièrement résolu de le suivre, sans aucune distinction, mais sentant consolation d'être si heureuse que d'être acceptée par lui pour vivre toute ma vie à sa suite...

Je me mettrais dans la sainte indifférence pour avoir plus de disposition à recevoir la vocation de Dieu et effectuer sa très sainte volonté, m'estimant indigne que sa bonté veuille avoir dessein sur mon âme, que je désire être entièrement accomplis en moi et me veux toute ma vie offrir à Dieu pour cela. »⁵

Sa réflexion se poursuit tout au long de sa retraite. Vivre en communauté avec des paysannes, consacrer toute sa vie aux plus pauvres d'entre les pauvres, lui apparaît difficile. Le terme "abject" qu'elle emploie indique un extrême degré d'abaissement. Mais n'est-ce pas pour elle le moyen de suivre Jésus acceptant de mourir sur la croix, supplice infamant.

« Je dois imiter Jésus comme une épouse tâche à se conformer à son époux, partant, puisque pour me donner le plus grand témoignage de son amour qu'il ait jamais fait, il a voulu choisir le lieu le plus ignominieux, j'accepterai le choix qu'il veut que je fasse de la manière la plus abjecte que je pourrai, et au lieu où il (n')y a plus de sujet de contentement pour le monde. »⁶

Si cette vocation est vraiment de Dieu, Louise de Marillac est certaine que sa grâce l'accompagnera. Elle n'entreprendra rien sans avoir fait vérifier par son directeur l'authenticité de cet appel. On sait que Monsieur Vincent la fera patienter de longs mois.

« Que je dois avoir une grande confiance en Dieu, et assurance que sa grâce me suffira pour effectuer sa sainte volonté quoiqu'elle paraisse en chose difficile, pourvu que ce soit véritablement le Saint-Esprit qui m'appelle, ce que je connaîtrai par l'avis qu'il m'en fera donner. »⁷

L'année suivante, quelques mois seulement avant la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, elle réfléchit encore à son futur engagement. Tout son être semble frémir à la vue de ce que Dieu lui demande, mais elle trouve sa force dans la "suite de Jésus Christ". Elle note le dimanche soir :

« Je dois avoir une grande confusion de mon orgueil, et à l'imitation de la Sainte Vierge m'humilier, non seulement dans les sujets véritables que j'en ai, mais encore me donner à Dieu pour servir le prochain dans une condition sujette à blâme aux yeux du monde, imitant Notre-Seigneur en sa conversation parmi les pécheurs, et en toute sa vie méprisant son intérêt temporel, pour l'utilité de ses créatures, ce que je désire faire si c'est sa sainte volonté. »⁸

Sa méditation se poursuit le lundi matin : elle porte sur la vie communautaire que Louise envisage de mener avec les servantes des Confréries :

⁴ Conformité à la volonté divine – vers 1632 – Ecrits 709

⁵ Retraite de 1632 – Ecrits 711

⁶ Retraite de 1632 – Ecrits 712

⁷ Retraite de 1632 – Ecrits 712

⁸ Retraite de 1633 – Ecrits 715

« Je dois consacrer le reste de mes jours, pour honorer la sainte vie cachée de Jésus en terre, lequel, y étant venu pour accomplir la volonté de Dieu son Père, l'a faite toute sa vie ; et voyant que la vie commune avait plus besoin d'exemples, il y a plus donné de temps, et toujours dans la pratique de la perfection évangélique, puisque étant riche, il a choisi la sainte pauvreté, et l'obéissance qui le rendait sujet à la Sainte Vierge et à Saint Joseph ; en quoi je le supplie de tout mon cœur me faire la grâce de l'imiter, bien que j'en sois indigne, espérant de sa bonté, qu'après me l'avoir si longtemps donné en désir, il me l'octroiera en effet. »⁹

L'approbation de Monsieur Vincent, en août 1633, confirme Louise de Marillac que la fondation de la Compagnie est bien voulue de Dieu. Ses hésitations disparaissent, et Louise s'engage de tout son être dans cette vocation, expression pour elle-même de la Volonté de Dieu.

Après la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité, la recherche et l'accomplissement de la volonté de Dieu continuent à guider la vie de Louise de Marillac. Le matin, elle prie ainsi :

« Je vous adore, Très Sainte Trinité, un seul Dieu en trois personnes, le Père, le Fils et le Saint-Esprit, et vous remercie de toutes les grâces que j'ai reçues de votre bonté. Je vous donne mon cœur et tout ce qui m'appartient, pour faire à jamais votre sainte volonté. »¹⁰

Vers 1645, Louise de Marillac prépare les divers règlements pour les différents offices de la Compagnie ; celui de la Supérieure montre comment elle envisage la charge qui lui est confiée :

« Elle doit penser après son élection qu'elle doit être entièrement détachée du soin d'elle-même après s'être toute donnée à Dieu pour exécuter la Sainte Volonté en cet emploi si important. Son principal soin est que les Règles se fassent exactement avec suavité et non par contrainte et le doit insinuer dans l'esprit de ses Sœurs par son exemple, puis de paroles. »¹¹

Son rôle d'autorité se situe nettement en lien avec la volonté de Dieu, mais celle-ci ne sera transmise aux Sœurs qu'avec suavité et sans contrainte.

Vers l'année 1657, elle exprime dans ses notes ce qui lui paraît essentiel pour être à Dieu : son seul désir, c'est être en conformité avec la volonté de Dieu :

« Les âmes vraiment pauvres et désireuses de servir Dieu doivent avoir une grande confiance que le Saint-Esprit venant en elles et n'y trouvant point de résistance, les mettra en disposition convenable pour faire la très sainte volonté de Dieu qui doit être leur seul désir. »¹²

"Ma nourriture, c'est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre" répond Jésus à ses disciples étonnés de le voir en conversation avec la Samaritaine. Dans un texte, sans doute écrit à la fin de sa vie, sur le pur amour de Dieu, Louise dit toute sa joie de coopérer à l'œuvre de Dieu

« N'est-il pas glorieux aux âmes de coopérer avec Dieu à l'accomplissement de ses desseins. »¹³

L'existence de Louise de Marillac a été marquée par la volonté de Dieu. Loin de l'amoindrir, cette recherche a été constructive et l'a menée sur un chemin de liberté.

2. La Compagnie et la volonté de Dieu

Si, avant 1633, Louise de Marillac recherche avec anxiété la Volonté de Dieu et recourt à son Directeur pour la discerner, à partir de 1645, c'est, au contraire, avec assurance qu'elle interpelle Monsieur Vincent lui montrant où est cette Volonté.

Les faits sont bien connus. Monsieur Vincent, dans sa Requête à l'Archevêque de Paris, place la Compagnie sous l'autorité des Evêques, ce que Louise de Marillac refuse énergiquement. A maintes

⁹ Retraite de 1633 – Ecrits 715

¹⁰ Oraison pour dire le matin et le soir – Ecrits 762

¹¹ Obligations de la Supérieure – Ecrits 748

¹² Pureté d'amour nécessaire pour recevoir le Saint Esprit – Ecrits 793

¹³ Le pur amour voué à Dieu – Ecrits 816

reprises, elle intervient auprès du Supérieur de la Congrégation de la Mission. Ses arguments sont invariables : l'avenir du service des pauvres et l'accomplissement de la volonté de Dieu .

Sitôt la première reconnaissance officielle par l'Archevêque de Paris en 1646, Louise adresse à Monsieur Vincent une lettre très explicite :

« Ce terme si absolu de dépendance de Monseigneur ne nous peut-il point nuire à l'avenir, donnant liberté de nous tirer de la direction du Supérieur général de la Mission. N'est-il pas nécessaire, Monsieur, que, par cet établissement ,votre charité nous soit donnée pour Directeur perpétuel ...

Au nom de Dieu, Monsieur, ne permettez pas qu'il se passe rien qui donne tant soit peu de jour de tirer la Compagnie de la direction que Dieu lui a donnée car vous êtes assuré que, aussitôt, ce ne serait plus ce que c'est, et les pauvres malades ne seraient plus secourus, et ainsi je crois que la volonté de Dieu ne serait plus faite parmi nous, »¹⁴

Monsieur Vincent n'ayant pas réagi, Louise ré-intervient un an plus tard. Si la Compagnie s'oriente en dehors de la volonté de Dieu, il lui semble préférable qu'elle disparaisse.

« Il m'a semblé que Dieu a mis mon âme dans une grande paix et simplicité à l'oraison, très imparfaite de ma part, que j'ai faite sur le sujet de la nécessité que la Compagnie des Filles de la Charité soit toujours successivement sous la conduite que la divine Providence leur a donnée, tant pour le spirituel que temporel, en laquelle je pense avoir vu qu'il serait plus avantageux à sa gloire que la Compagnie vint à manquer entièrement, que d'être en une autre conduite, puisqu'il semble que ce serait contre la volonté de Dieu. »¹⁵

Une nouvelle lettre en date du 5 juillet 1651 est tout aussi explicite. L'expression est pleine de délicatesse, mais révèle la rigueur de pensée de Louise de Marillac :

« La manière dont la divine Providence a voulu que je vous parlasse en toute occasion fait que, en celle-ci, où il s'agit de la pensée d'exécuter la très sainte volonté de Dieu, je vous parle très simplement sur les besoins que l'expérience nous a fait connaître qui pourraient empêcher l'affermissement de la Compagnie des Filles de la Charité si tant est que Dieu n'ait fait entendre en vouloir la destruction entière par des fautes générales et particulières, qui y paraissent plus clairement, depuis quelques années ...

Et le fondement de cet établissement sans lequel il est, ce semble, impossible que la dite Compagnie puisse subsister, ni que Dieu en tire la gloire qu'il y a apparence vouloir lui être rendue, est la nécessité que la dite Compagnie a d'être érigée soit sous le nom de Compagnie ou celui de Confrérie, entièrement soumise et dépendante de la conduite vénérable du Très Honoré Général de Messieurs les vénérables Prêtres de la Mission. »¹⁶

Comment se fait-il que Louise de Marillac ait acquis une telle certitude de la volonté de Dieu sur la Compagnie, et qu'elle affirme avec autant de vigueur ses convictions ?

Louise qui a médité l'Évangile, les Épîtres de Paul, sait que la volonté de Dieu n'est pas une aliénation de la volonté de l'homme. Lorsque le Christ apprend aux disciples à dire à Dieu le Père : *"Que ta volonté soit faite"*, il ne leur apprend pas une prière de résignation. C'est un appel à Dieu pour que sa Volonté puisse se réaliser sur la terre, pour que son oeuvre d'amour puisse être effective.

Le Christ, en toute sa vie, a été un homme libre. Ni la loi, même religieuse, ni les conditions politiques et sociales ne l'ont enfermé. Toute sa vie est orientée vers l'accomplissement du Salut, vers la Rédemption. Louise, au long des années, a approfondi le charisme que Dieu a confié à la Compagnie des Filles de la Charité. Elle a relu, au cours de ses oraisons, les multiples événements vécus dans l'Église : l'autorité des Evêques dans leurs diocèses réaffirmée par le Concile de Trente, l'immense détresse des pauvres dans les villes et les campagnes, l'obligation de la clôture imposée aux Visitandines par l'Evêque de Lyon ... Son raisonnement, éclairé par sa Foi, lui fait comprendre la

¹⁴ Louise de Marillac Vincent de Paul – novembre 1646 – Ecrits 186

¹⁵ Louise de Marillac à Vincent de Paul – novembre 1647 – Ecrits 233

¹⁶ Louise de Marillac à Vincent de Paul – 5 juillet 1651 – Ecrits 361

nécessité de soustraire les Filles de la Charité de l'autorité des Evêques pour assurer l'avenir du Service des Pauvres. Pour elle, maintenir cette oeuvre de salut pour les pauvres, c'est entrer dans la Volonté de Dieu. Rien ne pourra l'empêcher d'accomplir l'oeuvre de Dieu.

La forte conviction de Louise de Marillac a ainsi obtenu que le Supérieur de la Congrégation de la Mission, malgré les nombreuses et solides objections de Monsieur Vincent et de ses Confrères, devienne le Supérieur de la Compagnie des Filles de la Charité. Accomplir la volonté de Dieu est pour Louise l'expression d'un très pur amour

« Notre vie doit donc, après un entier acquiescement de notre volonté à la pureté du très saint amour, être continuellement dans l'observance de la règle que notre Amant nous a donnée. »¹⁷

3. Les Filles de la Charité et la volonté de Dieu

Louise de Marillac a appris, par son expérience personnelle, que la volonté de Dieu est toujours à découvrir, qu'elle n'est pas une volonté toute faite que l'on aurait qu'à accepter. Par ses conseils, ses directives, elle apprend aux Soeurs à vivre librement l'adhésion à la volonté de Dieu. Au début de l'année 1659, Louise de Marillac écrit aux Soeurs de Nantes : ses voeux de bonne année sont ainsi formulés :

« Je supplie Notre-Seigneur vous éclairer toutes, en vous donnant sa sainte bénédiction au commencement de l'année, en laquelle je vous souhaite la fidélité à accomplir la très sainte volonté de Dieu. »¹⁸

C'est à travers leur vie de baptisée, à travers les multiples événements de la vie, que Louise de Marillac apprend aux Filles de la Charité à discerner et accomplir cette volonté de Dieu

Adhérer à la volonté de Dieu

Responsable de la formation de ses soeurs, Louise de Marillac a longuement réfléchi à la dimension spirituelle de toute vie donnée à Dieu. Elle oriente ses Soeurs vers une prise de conscience de leur Baptême afin d'en vivre. Le catéchisme qu'elle a rédigé pour les Soeurs et pour l'enseignement des petites filles pauvres est explicite.

« Qu'est-ce qui nous fait chrétien ?

- Le baptême

Comment faut-il qu'un chrétien vive ?

- Comme Notre-Seigneur Jésus-Christ a fait sur la terre.

Vous avez raison, car puisque le nom de chrétien vient de Christ, il faut que nous l'imitions en notre vie pour le suivre après la mort. Mais qui est Jésus-Christ ?

- C'est la seconde personne de la Sainte Trinité, le Fils de Dieu.

Mais quelle assurance avons-nous de pouvoir imiter (Jésus-Christ) nous qui ne sommes rien ?

- Il nous la donne lui-même disant : Qui veut venir après moi prenne sa croix et me suive.

Qu'est-ce que de prendre sa croix et suivre Jésus-Christ ?

- C'est pratiquer toutes sortes de vertus comme il l'a fait étant sur terre ; il était humble, doux, charitable, patient, véritable, pauvre et ne parlait point mal de son prochain, et ne faisait mal à personne. »¹⁹

Le 24 juillet 1660, une soeur, au cours de la conférence sur les vertus de Louise de Marillac, rappelait l'une de ses paroles :

¹⁷ Le pur amour voué à Dieu – Ecrits 816

¹⁸ Louise de Marillac à Nicole Haran, à Nantes- 4 janvier 1659 – Ecrits 623

¹⁹ Catéchisme rédigé par Louise de Marillac – Documents de la Compagnie 961

« Elle désirait que nous fussions toutes parfaites comme notre patron Jésus-Christ. »²⁰

L'oraison

Pour aider les Soeurs à acquérir la perfection à l'imitation de Jésus-Christ, Louise de Marillac les invite à le contempler dans l'oraison, à méditer les différents moments de sa vie, à découvrir ses attitudes, son comportement avec ses disciples, avec les pauvres.. Au moment de Noël, elle écrit à Geneviève Doinel :

« Ce sera de lui (Jésus) que vous apprendrez les moyens de pratiquer les solides vertus que sa sainte humanité y exerce dès sa venue ; c'est de son enfance que vous obtiendrez tout ce que vous avez besoin pour vous rendre vraies chrétiennes et parfaites Filles de la Charité, lui demandant son esprit comme il vous l'a donné au saint Baptême, avec cette différence en vous que vous n'aviez pas l'usage de raison pour agir selon ce précieux don: mais maintenant, mes chères Sœurs, si vous obtenez de notre Sauveur ce nouveau don, oh ! que vous aurez de force pour travailler à la perfection qu'il vous demande. Je supplie son très saint amour vous faire cette grâce »²¹

A une Soeur qui s'impatiente dans une nouvelle implantation et qui conteste les directives de la Dame responsable de la Charité, Louise conseille de contempler la vie du Fils de Dieu à Nazareth

« Vous savez que les œuvres de Dieu, même les plus grandes et le plus à sa gloire, sont les plus pénibles à ceux qui les entreprennent. Vous ne manquez pas de vous donner à lui souvent, lui demandant ce qu'il veut que vous fassiez ; honorer le non-faire du Fils de Dieu qui n'a pas toujours travaillé étant sur terre avec toute l'étendue de sa puissance ; son emploi dans la famille de saint Joseph le fait connaître, et peut-être l'avez-vous souvent admiré avant qu'il vous eût mise en l'état de l'imiter : j'en bénis son saint nom. »²²

La contemplation du Fils de Dieu vivant au milieu des hommes ne peut rester simple élévation spirituelle. Elle doit aider les Soeurs à se perfectionner, c'est-à-dire à vivre pleinement leur Baptême. Quelques mois avant sa mort, Louise de Marillac précise à Marguerite Chétif, celle qui la remplacera à la tête de la Compagnie, l'identité de la Fille de la Charité :

« Il faut des esprits bien faits et qui désirent la perfection des véritables chrétiens, qui veuillent mourir à elles-mêmes par la mortification et le véritable renoncement déjà fait au saint baptême pour que l'esprit de Jésus-Christ soit établi en elles et leur donne la fermeté de la persévérance à cette manière de vie toute spirituelle, quoique ce soit par de continuelles actions extérieures qui paraissent basses et ravalées aux yeux du monde, mais grandes devant Dieu et ses anges. »²³

Travailler à sa perfection, c'est donc adhérer à la volonté de Dieu qui prend toujours des intermédiaires pour se faire connaître.

Les règlements

Les règlements ont un rôle important : ils balisent la route. Ils ne sont pas entrave à la liberté, mais jouent le rôle de tuteur pour permettre une croissance harmonieuse :

« Pensez à votre perfection, en observant vos petits règlements, autant ou plus pour les actes intérieurs que les extérieurs, comme sont le support, la cordialité et douceur, la réformation de nos passions ... à quoi nous servira beaucoup la conformité à la volonté de Dieu, prenant de la conduite de sa Providence tout ce qui nous arrive contre nos sentiments; si nous marchons de cette sorte en la présence de Dieu, nous serons quittes de beaucoup de peines que nous nous donnons par la recherche et amour désordonné de nos propres satisfactions. Je vous veux croire dans cette pratique, puisque je sais que véritablement vous voulez aimer Dieu et le servir toute votre vie, je supplie sa bonté vous faire cette grâce. »²⁴

²⁰ Conférence sur les vertus de Louise de Marillac – Coste X, 729

²¹ Louise de Marillac à Geneviève Doinel – 28 décembre 1659 – Ecrits 661

²² Louise de Marillac à Anne Hardemont – 8 janvier 1659 – Ecrits 623

²³ Louise de Marillac à Marguerite Chétif – 10 janvier 1660 – Ecrits 669

²⁴ Louise de Marillac à Elisabeth Martin – novembre 1647 – Ecrits 231

Pour Louise de Marillac, la volonté de Dieu n'est pas quelque chose d'abstrait. Dieu désire que chaque homme puisse découvrir, rencontrer son amour, au delà de ses imperfections, de son péché. Les Soeurs de Nantes viennent de vivre de violents conflits communautaires. A la fin d'une longue et sévère lettre, Louise donne quelques conseils :

*« Pardonnez-moi, mes chères Sœurs, si l'affection que je vous porte me fait vous parler ainsi. Oh ! que j'ai souvent fait de pareilles fautes que celles dont je vous soupçonne; mais tout de bon je veux être fidèle à Dieu, et pour cela lui en demander souvent sa grâce. Faites ainsi: estimez et lisez avec affection vos règlements et instructions, avec désir de les mettre en pratique, et y travailler à bon escient pour l'amour de Dieu et surtout servez-vous des avertissements que Dieu vous donne. »*²⁵

Quelques années plus tard, cette même communauté est en butte aux critiques et aux incompréhensions de leur entourage. Louise loue leur union communautaire :

*« Vous me donnez une consolation toute sensible de me faire part de l'union et cordialité qui est entre vous. Si Dieu vous continue cette grâce, comme je l'espère de sa bonté, vous n'avez rien à craindre, ni les jugements et soupçons du monde, ni les rudes répréhensions, ni les calomnies et murmures. Rien ne vous doit inquiéter, votre conscience est vue et connue de Dieu, tout votre soin doit être de lui plaire par votre fidélité à son service en l'exactitude de vos règles »*²⁶

La vie fraternelle en communauté

La communauté, en effet, est soutien pour la vie chrétienne, aide dans les difficultés quotidiennes. C'est aussi un lieu qui doit témoigner de la charité de Jésus-Christ.

*« Je souhaite de tout mon cœur, mes chères Sœurs, que vous ayez fait entre vous un renouvellement de résolution d'être parfaitement unies ensemble, pour la pratique exacte de votre règlement, non tant pour les choses extérieures que de pratiques intérieures, qui consistent à recevoir tous les événements et contradictions de la part de la divine Providence, à avoir grand support les unes des autres et intelligence entière. Cela fera, mes chères Sœurs, que les personnes de dehors seront édifiées. »*²⁷

Louise de Marillac n'ignore pas qu'il est parfois très difficile de s'accepter différentes, de supporter les manies ou les défauts des autres. Pourtant, témoigner ensemble de la Charité de Jésus-Christ, n'est-ce pas entrer dans le plan de Dieu ?

*« Renouvelez-vous donc, mes chères Sœurs, en vos premières ferveurs, et commencez par le véritable désir de plaire à Dieu, vous souvenant qu'il vous a conduites par sa Providence au lieu où vous êtes, et unies ensemble pour vous aider l'une l'autre à vous perfectionner. Mais pour accomplir son divin dessein, duquel votre salut dépend, il vous faut avoir une grande union ensemble qui fera que vous aurez un grand support l'une de l'autre. »*²⁸

Vivre ensemble en charité, dans le respect et la bienveillance, ne peut se concevoir que si est accueillie, librement et joyeusement, la vocation reçue de Dieu :

*« Que pensez-vous, mes chères Sœurs que notre bon Dieu vous demande en reconnaissance de tant de grâces qu'il vous fait ? C'est la fidélité à son service en tous les points de votre règlement et surtout, mes chères Sœurs, ce cordial support les unes des autres, la condescendance et soumission, et bon accord. Lisez-vous votre règlement. »*²⁹

²⁵ Louise de Marillac aux Sœurs de l'hôpital de Nantes – 8 mai 1647 – Ecrits 197

²⁶ Louise de Marillac à Nicole Haran à Nantes – avril 1656 – Ecrits 501

²⁷ Louise de Marillac à Jeanne Lepintre à Nantes – 13 juillet 1650 – Ecrits 326

²⁸ Louise de Marillac aux Sœurs de l'hôpital d'Angers – 26 juillet 1644 – Ecrits 113

²⁹ Louise de Marillac à Elisabeth Martin – octobre 1646 – Ecrits 181

Chaque Soeur est invitée à imprimer à sa vie le sens que Dieu, dans son amour, veut pour elle, qu'il lui a signifié par son baptême, et par l'appel à une vie consacrée . La réponse est totalement libre : adhérer à la volonté de Dieu, c'est aller sur un chemin de salut et de bonheur, pour soi et pour les autres.

« Courage donc, mes chères Sœurs, ne songeons qu'à plaire à Dieu en la pratique exacte de ses saints commandements et conseils évangéliques, puisque la bonté de Dieu a daigné nous y appeler, à quoi nous doit servir l'exacte observance de nos règles, mais cela gaiement et diligemment. »³⁰

Louise souhaite aux Soeurs d'aimer cette volonté divine et d'en faire leur règle de vie

« Que cherchons-nous, mes chères Sœurs, n'est-ce pas de plaire à Notre Souverain Seigneur. Attendons en paix que ses volontés nous soient signifiées par nos Supérieurs. C'est notre pratique, mes très chères Sœurs, de demeurer soumises à la divine Providence. Au nom de Dieu, aimez-la de tout votre cœur. »³¹

Reconnaître la volonté de Dieu

Louise de Marillac guide la réflexion des Soeurs, confrontées à de multiples événements. Comment les appréhender, les réfléchir en Fille de la Charité ? Peut-on y découvrir la volonté de Dieu et y adhérer ?

La maladie, la mort

La maladie, la mort sont des réalités très fréquentes au XVIIème siècle. Les Soeurs y sont, personnellement, constamment exposées. Louise de Marillac convie une Soeur à profiter de son temps de maladie pour mieux comprendre les souffrances de ses Maîtres les pauvres :

« Je suis bien en soin de la maladie de notre chère Sœur que je salue de tout mon cœur, aux pieds de Jésus-Christ, souvent la conviant, par son saint amour, de ne se point ennuyer, d'expérimenter en elle-même les besoins que nos maîtres, les pauvres malades, ont d'assistance, de cordialité et douceur. C'est en cet état auquel elle peut montrer sa fidélité à aimer la très sainte volonté de Dieu. »³²

Elisabeth Martin, Soeur Servante à Angers, a été très souvent obligée d'interrompre son service hospitalier à cause de sa santé. Un changement d'air a été nécessaire. Envoyée à Richelieu, elle est de nouveau malade. Louise de Marillac ne lui présente pas cette maladie comme une fatalité, mais l'invite à découvrir le chemin que Dieu lui propose pour l'associer au mystère de la Rédemption :

« Notre bon Dieu, vous rend donc fortement participante de ses souffrances, permettant que vous soyez fort mal ... Je supplie sa bonté vous donner ses consolations accoutumées, qu'il donne aux âmes qu'il veut sanctifier par cette voie. Deux choses nous y peuvent beaucoup aider : l'une, l'amour que nous devons avoir à honorer la souffrance du Fils de Dieu, et l'autre la pensée fréquente que cette vie est de peu de durée et que les souffrances bien prises nous conduisent heureusement à l'éternité. Aimons-les donc, ma chère Sœur, et faisons force actes de les bien vouloir tant que la volonté de Dieu les voudra en nous. Assurez-vous que c'est une marque de l'amour que Dieu a pour vous puisqu'en cela il vous rend en quelque façon semblable à son Fils. Souffrez donc, en son même esprit, par soumission à tout ce que Dieu voudra de vous, et vous servez de tous les moyens qui vous seront donnés pour recouvrer votre santé. »³³

Cette participation aux souffrances du Christ n'empêche nullement de se soigner, de faire ce qui est nécessaire pour recouvrer sa santé. Louise se réjouit lorsque Elisabeth Martin va mieux :

³⁰ Louise de Marillac à Madeleine Mongert – juin 1642 – Ecrits 76

³¹ Louise de Marillac à Cécile Angiboust à Angers – 8 février 1653 – Ecrits 411

³² Louise de Marillac à Barbe Angiboust – vers 1636 – Ecrits 14

³³ Louise de Marillac à Elisabeth Martin à Richelieu – 3 août 1648 – Ecrits 250

« Dieu soit béni de votre santé meilleure; conservez-vous pour son saint Amour et pensez qu'un des moyens est de vous réjouir, vous conformant entièrement à la très sainte volonté de Dieu, sans vous inquiéter de quoi que ce soit; dites bien simplement les choses dont vous avez besoin . »³⁴

Louise de Marillac invite les Soeurs à contempler le Christ en Croix pour y découvrir le sens de toute mort : n'est-elle pas "une entrée dans la vie" ? Dans une lettre magnifique à Jeanne Dalmagne mourante, Louise s'associe à sa prière. Elle a vu mourir plusieurs Soeurs et elle sait comme elles font de leurs derniers instants un dernier acte d'amour :

« J'adore de tout mon cœur l'ordre de la divine Providence sur la disposition qu'il semble qu'elle veuille faire de votre vie; si c'est la très sainte volonté de Dieu de retirer votre âme, son saint nom en soit béni; il sait le regret que j'ai de ne pouvoir vous assister en ce dernier acte d'amour, que je, crois que vous ferez, de donner votre âme très volontiers au Père Eternel, avec désir qu'elle honore l'instant de la mort de son Fils.

Bonsoir, ma Très Chère Sœur, je supplie de tout mon cœur Jésus Crucifié, vous bénir de toutes les vertus qu'il a pratiquées sur la Croix, »³⁵

Louise de Marillac aime aider les Soeurs à relire les différents événements de leur vie pour y découvrir la présence du Dieu Amour. L'intervention de Monsieur Vincent auprès de Mazarin en janvier 1649 est mal comprise : les deux partis qui s'opposent dans cette guerre de la Fronde l'accusent de les avoir trahi. Il est obligé de s'exiler dans l'ouest de la France. En juillet, Louise reconnaît que cette absence lui a été pénible, mais elle met en évidence les grâces reçues par toute la Compagnie :

« Il est vrai, ma chère Sœur que l'absence de Monsieur Vincent nous a été extrêmement pénible pour la crainte des dangers qu'il pouvait rencontrer; mais telle a été la très sainte volonté de Dieu, son saint nom en soit éternellement béni, et de toutes les grâces que sa bonté a faites en tous ces temps de trouble à toute notre Compagnie; toute notre vie est trop peu pour lui en être reconnaissantes. »³⁶

Louise pourrait les énumérer toutes ces grâces : la joie des Soeurs d'Angers et de Nantes lors de la visite de Monsieur Vincent, les multiples actes de charité envers les pauvres de la capitale, la protection des enfants trouvés à Bicêtre malgré les passages nombreux des troupes... Dans les moments difficiles, plutôt que de se laisser envahir par tout ce qui est mal, Louise souhaite que les Soeurs puissent découvrir les signes concrets de la bonté de Dieu manifestées à travers les humbles gestes humains

Changements de lieux, nouvelles implantations

Louise présente les changements de lieux, les nouvelles insertions, comme un nouvel appel de Dieu. La rupture du départ, la crainte de l'inconnu sont à offrir librement. Dans la conférence sur la nécessité d'agréer les changements, Louise exprime les raisons qui permettent de garder la paix intérieure . Son regard se tourne toujours vers le Fils de Dieu, modèle de toute vie :

« La première raison pour laquelle les Sœurs de la Charité doivent agréer les changements de lieux, de personnes et d'emplois, est le respect que l'on doit à la soumission du Fils de Dieu qui en a usé de la sorte.

La seconde est que tous ces changements peuvent et doivent arriver; souvent l'on n'aurait jamais la paix intérieure tant nécessaire pour plaire à Dieu et faire sa sainte volonté. »³⁷

Les Filles de la Charité, envoyées dans la mission lointaine de Pologne, sont invitées à laisser grandir dans leur coeur l'humilité et la reconnaissance pour la splendeur de la tâche qui les attend.

« Voici le temps que la divine Providence a choisi pour le partement de nos chères Sœurs, que nous laissons partir avec douleur, nous séparant d'elles, et avec joie pour l'assurance que nous

³⁴ Louise de Marillac à Elisabeth Martin – 7 août 1641 – Ecrits 57

³⁵ Louise de Marillac à notre Sœur la malade - mars 1644 – Ecrits 107

³⁶ Louise de Marillac à Anne Hardemont – 23 juillet 1649 – Ecrits 293

³⁷ Sur la nécessité d'agréer les changements – Ecrits 803

avons qu'elles vont faire la volonté de Dieu, et s'unir avec vous pour l'accomplissement de ses saints desseins dans le royaume de Pologne. O mes chères Sœurs qu'ils sont de grande importance ! Je supplie la bonté de Dieu vous les faire connaître, m'assurant que cette connaissance opérera en vous une grande humilité et confusion de vous voir choisies pour tel emploi et vous donnera la volonté de ne vous en point rendre indignes.

Et comment ferez-vous pour cela, mes chères Sœurs, et moi avec vous ? C'est qu'il faut que nous fassions entièrement mourir nos passions et inclinations par la mortification de nos sens aussi, que nos cœurs en soient avides pour être remplis d'amour, par la grâce de Dieu, en sorte que sa bonté puisse avoir agréable les sacrifices de vous-mêmes, que vous offrez souvent à Sa Majesté, et les services que vous rendez aux pauvres ... Savez-vous, mes chères Sœurs, en quel esprit vont nos chères Sœurs à l'égard de Dieu ? C'est pour faire sa sainte volonté, servant les pauvres en esprit de soumission et charité. »³⁸

Le repli sur soi

Une autre difficulté vient souvent de soi-même, d'une recherche anxieuse et excessive de perfection. Louise connaît ce danger, et apprend aux Soeurs à se méfier de leur imaginaire et à vivre en paix et en charité avec elles-mêmes

« Je vous prie de renouveler votre courage pour servir Dieu et les pauvres avec plus de ferveur, d'humilité et charité que jamais ; travaillant à la récollection intérieure parmi vos occupations, particulièrement à celle de soumission au bon plaisir de Dieu, d'abandon à la Providence, et non pas à une étude chagrine de la connaissance de tout ce qui passe en votre esprit, qui souvent se termine en vertu imaginaire, rend de mauvaise humeur, et travaillant trop, se porte à la fin au dégoût de la solide vertu. Je vous dis ceci, mes chères Sœurs, pour consoler celles qui ne seraient pas portées à cette application, et pour faire connaître à celles qui auraient peine si les occupations extérieures les détourneraient de cette manière d'agir. La perfection ne consiste pas en cela, mais bien en la solide charité. »³⁹

Dans les doutes, les inquiétudes, Louise oriente les Soeurs dans la voie de l'obéissance envers leur directeur spirituel, leurs Supérieurs. Ils sont, pour elles, l'interprète de la volonté de Dieu. Le recours à un intermédiaire humain est une manière d'honorer l'attitude de Jésus-Christ envers son Père

« Notre-Seigneur déférait toujours à la volonté de Dieu son Père, et en quelque façon, vous honorerez cette déférence quand pour son amour vous quitterez votre opinion pour suivre celle de la sœur Servante, comme aussi elle le pourra faire dans les rencontres auxquelles Dieu ne sera point offensé, ni le prochain. »⁴⁰

A travers les diverses réalités de sa vie, chacune est invitée, par Dieu, à faire l'expérience de son Amour, à découvrir le souhait divin de la faire participer à son Dessein de Salut. Très consciente des difficultés quotidiennes, Louise oriente les Soeurs vers la rencontre du Christ en son Eucharistie.

« Un des effets de la sainte Communion et le principal, est de nous unir à Dieu . Nous devons, tant que nous pouvons, ôter les empêchements à cette union; et voyant que le plus dangereux est d'être trop à nous-mêmes par l'amour de notre propre volonté, il faut nécessairement que nous nous donnions à Dieu, pour n'avoir qu'une même volonté que Lui, pour participer aux fruits de la sainte Communion. »⁴¹

A chaque communion, les Soeurs trouveront force et soutien pour se dégager d'elle-même et suivre Celui qu'elles ont choisi pour leur Epoux.

³⁸ Louise de Marillac aux trois Sœurs de Pologne – 19 août 1655 – Ecrits 476

³⁹ Louise de Marillac aux Sœurs de Nantes – 13 juillet 1658 – Ecrits 597

⁴⁰ Louise de Marillac à Anne Hardemont – mai 1651 – Ecrits 351

⁴¹ Sur la sainte communion – 18 août 1647 – Ecrits 772

« Recevons ce très auguste Sacrement, comme notre Dieu, notre roi et notre époux, lui faisant des actes d'adoration, de dépendance, de confiance et d'abandon entier de tout ce que nous sommes, le suppliant d'en prendre entière possession, nous unissant comme à notre époux entièrement à sa volonté, faisant beaucoup d'actes d'amour. »⁴²

Louise de Marillac aimerait que les Soeurs puissent vivre en vraies filles de Dieu, comme les Galates à qui Paul s'adressait :

*« Tu n'es donc plus esclave, mais fils; et comme fils, tu es aussi héritier :
c'est là l'oeuvre de Dieu. »⁴³*

⁴² De la sainte communion – Ecrits 811

⁴³ Galates 4, 5-6